

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARTILLY PORTE DE LA BAIE

COMPTE - RENDU de la REUNION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 4 Novembre 2008

Le quatre novembre deux mille huit à dix huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sartilly, dûment convoqués par le Président se sont réunis à la communauté de communes sous la présidence de M. Claude FOURRE, Président.

Etaient présents Mme BRUNAUD-RHYN Catherine, Mme GASTEBOIS Maryvonne,
M. THOUVENOT Jacques Vice-présidents,

Mrs les délégués représentant les communes de :

- ANGEY : M. LEMONNIER Alain
- BACILLY : M. DEBON Jean-Pierre,
- CAROLLES : M. LOISEAU Philippe, M. SEVIN Jean-Marie, M. GUILLOUX Aymerick
- CHAMPEAUX : Mme GIARD Claudine, M. JOLLY Thierry
- CHAMPCEY : M. HEON Philippe
- DRAGEY-RONTHON : M. FOLLAIN Hubert, Mme LEPRODHOMME Sandrine,
Mme GROSFILS Sophie, M. DATIN Jean-Luc
- GENETS : M. LALISSE Allain, M. DUTEIL René
- LOLIF : M. BACHOTET Philippe, M. ANDRE Alphonse
- MONTVIRON : M. LAMBERT Gaëtan, M. JOUENNE Laurent
- ST JEAN LE THOMAS : M. BACHELIER Alain, Mme LAINE Geneviève, M. LEPRODHOMME Jean-Claude
- ST PIERRE LANGERS : M. HERBERT Georges,
Mme LEFEVRE Nadine
- SARTILLY : M. LUCAS Jean-Pierre

Etaient Absents Représentés :

- Mme LORE Monique représentée par M. LASIS Claude
- M. PICHON Jacques remplacé par M. MAINCENT Jean-Pierre
- M. ROBIDAT Serge remplacé par BOUGON Guillaume
- M. LEGRAND Bernard remplacé par M. HERVET Jean
- Mme GOUELLE Solange représentée par M. LOUIS dit GUERIN Jean

Excusés : Mme LEFEVRE Nadine

Absents : M. JOUSSEAUME Pascal, M. RAULT Denis (arrivés en fin de séance)

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. JOUSSEAUME Pascal

Date de convocation : 23 juillet 2008

Nbre de conseillers en exercice : 36 / Nbre de conseillers présents : 33

Affiché le : 10 novembre 2008

Documents envoyés avec la convocation : compte rendu de la réunion du Bureau du 22 octobre 2008 et délibération du 15.12.2005 (redevance OM sur les campings) ; projet de cahier des charges pour la consultation SIAT. Document remis lors de la séance : la liste des signatures données par le Président dans le cadre de sa délégation, pour information au conseil ; les derniers compte-rendu des commissions.

Signature du procès-verbal de la séance précédente dont chacun a reçu compte-rendu intégral.

Validation du Cahier des Clauses Particulières/ désignation du groupe de pilotage

Présentation par M. EL MANKOUCH du Conseil Général de la Manche

Le Président rappelle que le Contrat de Territoire signé avec le Département, rend obligatoire l'élaboration d'un Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire (SIAT). Il s'agit d'un document de prospective et de programmation territoriale réalisé par un cabinet d'étude à partir des documents existants sur le

territoire et d'un travail mené en collaboration étroite avec la Communauté de communes via le groupe de pilotage désigné. Afin de lancer la consultation, le Conseil est invité à valider le cahier des clauses particulières proposé et de désigner les conseillers communautaires qui siégeront au sein du groupe de pilotage. Il est précisé que ce groupe de pilotage comprend également des représentants du Conseil Général de la Manche, le Conseiller Général du Canton.

Après délibéré le Conseil communautaire, suivant l'avis du Bureau,

Valide le cahier des clauses particulières proposé ;

Désigne les personnes suivantes pour siéger au groupe de pilotage du SIAT :

le Président ; les Vice-présidents ; les représentants des communes dont les noms suivent :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
ANGEY	Mme LORE Monique	M. LEMONNIER Alain
BACILLY	M. DEBON Jean-Pierre	M. QUINTON Eric
CAROLLES	M. SEVIN Jean-Marie	M. BAGOT René
CHAMPEAUX	Mme GIARD Claudine	M. JOLLY Thierry
CHAMPCEY	M. HEON Philippe	Mme LEVAVASSEUR M. Agnès
DRAGEY-RONTHON	M. FOLLAIN Hubert	M. CHAPDELAIN Jean
GENETS	M. LALISSE Allain	M. DUTEIL René
LOLIF	M. RAULT Michel (Maire)	M. ANDRE Alphonse
MONTVIRON	M. ROBIDAT Serge	M. LAMBERT Gaëtan
ST JEAN LE THOMAS	M. BACHELIER Alain	M. LEPRODHOMME Jean-Claude
ST PIERRE LANGERS	M. HERBERT Georges	M. HERVET Jean
SARTILLY	M. RAULT Denis	Mme GOUELLE Solange

Vente terrain sur la zone

Le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

En application des délibérations du 21 septembre 1999 et 4 octobre 2001 ;

-Autorise la vente du terrain ZI 257 d'une contenance de 5959m² au profit de l' Entreprise SARL SOLAR CLIM 50380 st Pair sur mer au prix de 0.18 € TTC le m² et dans les conditions de vente fixées par délibération du 4-10-2001 ;

- Autorise le Président à signer la convention et l'acte notarié à intervenir.

- Notaire désigné : Maître Legros Sartilly

Adopté à l'unanimité.

Création de poste

Après avoir entendu le président motivant la création de poste par les besoins actuels du centre de loisirs et la régularisation d'un agent sous contrat,

Le Conseil Communautaire, suivant l'avis du Bureau, décide de créer un poste d'adjoint d'animation territorial de deuxième classe à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2009.

Adopté à l'unanimité.

Tarifs de la redevance ramassage des OM dans les campings

La redevance pour le ramassage des ordures ménagères perçue par la Communauté de Communes auprès des campings, n'a pas évolué depuis 2006.

Or comme le démontre le calcul ci-dessous, le coût du ramassage par emplacement en 2008 peut être estimé à 17.00 €

Calcul de la redevance camping en fonction du coût par habitant

Participation annuelle de la communauté de commune au SIRTOM : 600 000 € ;
Nombre d'habitants estimé (tenant compte de la population estivale) : 8 797
Coût du service par habitant : 68,20 € TTC

Coût des ordures ménagères à la tonne :

Coût de la collecte et du transport : 96,98 € H.T/ tonne soit 102,31 € TTC

Coût du traitement : 56,32 € H.T/ tonne soit 59,42€ TTC

TGAP(taxe gle des activités polluantes) : 8,21 €/tonne

Coût de revient : 170 € / tonne

On considère qu'un emplacement camping correspond à 0.25 habitant. (v/ syndicat de la Perrelle) soit
17. 00 € par emplacement et par an

Partant de cette étude, et tenant compte notamment : de la participation 2009 au SIRTOM qui devrait subir une augmentation sensible due aux travaux de la déchetterie ; de l'augmentation prévue de la TGAP ; de l'augmentation des transports, -Année 2009 : 10.00 € par emplacement ;
-Année 2010 : 15,00 € par emplacement ;
-Année 2011 : 20,00 € par emplacement ;

Le président après avoir reçu des professionnels du camping qui reprochaient notamment de ne pas pouvoir intégrer cette augmentation aux tarifs 2009, propose la progression tarifaire suivante :

-Année 2009 : 7,50 € par emplacement ;

-Année 2010 : 10.00€ par emplacement ;

-Année 2011 : 15.00 € par emplacement ;

-Année 2012 : 20.00€ par emplacement.

Beaucoup de réactions à ce projet d'augmentation : le nombre de ramassages, les périodes d'ouverture qui ne couvrent pas l'année, le taux de remplissage des emplacements, la pertinence du coefficient de 0.25, Après échanges et discussions, le Conseil adopte par 30 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, la variante proposée d'étalement sur quatre ans de 7.50 € en 2009 à 20.00 € en 2012.

Désignation de représentants pour le GAL du Pays de la Baie

Sur proposition du Bureau, sont désignés pour siéger au Groupe d'Action Locale Leader du Pays de la Baie du Mont Saint Michel :

Un membre titulaire : M. FOURRE Claude

Un membre suppléant : M DEBON Jean-Pierre

Week-end du Vent

Lors de la réunion du conseil communautaire du 30 juillet dernier, au terme de la discussion portant sur l'extension du week-end du vent à la Communauté de communes de Granville, il avait été décidé de créer un groupe de travail pour réfléchir au devenir et à l'évolution du Week-end du vent.

Le Président propose la formation de ce groupe :

Sont désignés :

COMMUNES	MEMBRES
ANGEY	
BACILLY	M. PICHON Jacques
CAROLLES	M. GUILLOUX Aymerick (M. LOISEAU Philippe suppléant)
CHAMPEAUX	Mme GIARD Claudine
CHAMPCEY	Mme GASTEBOIS + Vice-présidente déléguée
DRAGEY-RONTHON	Mme GROSFILS Sophie

GENETS	M. LEGENDRE Jérôme (Mme BRUNAUD-RHYN C. suppléante)
LOLIF	M. THOUVENOT Jacques (Mme LANOUILLER Sylvie suppléante)
MONTVIRON	M. BOUGON Guillaume
ST JEAN LE THOMAS	Mme LAINEY Geneviève (M. TALVA J.C suppléant)
ST PIERRE LANGERS	
SARTILLY	M. LOUIS dit GUERIN Jean

MM Datin et Loiseau demande que soit communiqué un compte-rendu moral et financier du dernier Week-en du vent.

(présence de M. Pascal JOUSSEAUME)

Nouveau plan de la CDC et des communes

Il est demandé à chaque commune de désigner, au plus tard fin novembre, un référent pour l'élaboration des plans à éditer.

Le Président est autorisé à signer la convention avec l'Agence de communication « Publi -diffusion » après validation par la commission communication.

La demande de MM Bachelier et Leprodhomme d'insertion de plans de circuits de randonnée ou d'attelage sera étudiée par la commission.

(présence de M. Denis RAULT)

Information : signatures données dans le cadre de la délégation au Président

-arrêté du 21 août 2008 portant signature du marché de travaux pour l'aménagement des abords de la salle de sports : Entreprise Loisel 50370 Brécey - montant HT : 35 252.50 € ;

- arrêté du 11 septembre 2008 portant signature de l'avenant au marché lot 1 couverture Bac acier avec l'entreprise Léonard 50400 Granville - montant HT 4 925 € portant le marché à 125 293.44 €HT ;

- arrêté du 2 octobre 2008 reconduisant pour 2009, le marché avec l'Association porte de la Baie Tourisme ;

- arrêté du 2 octobre 2008 reconduisant pour 2009, le marché avec l'entreprise SPBC -groupe Resteco (fourniture de repas au centre de loisirs) ;

- arrêté du 2 octobre 2008 reconduisant pour 2009, le marché avec l'entreprise « voyages ROLLO SARL (transports des enfants du centre de loisirs) ;

- arrêté du 23 octobre 2008 portant signature d'un contrat de prêt de 400 000 € avec le Crédit Mutuel 53 000 Laval. (durée 15 ans ; remboursement trimestriel ; taux fixe 5.14% ; mise à disposition 1^{er} décembre 2008)

Information : ramassage des ordures ménagères :

M. FOURRE fait savoir que les SIRTOM mettra en place l'usage obligatoire de sacs transparents à compter du 1^{er} janvier 2009. Les sacs seront déposés dans les mairies pour distribution.

Questions diverses

M. Loiseau souhaite une réunion de la commission affaires scolaires pour aborder différents points. (voir les limites de la compétence)

Vu l'étroitesse de la salle de réunion de la Communauté de Communes, il soumet l'idée d'emprunter la nouvelle salle de Sartilly. M. Rault n'y est pas opposé. M. Debon propose de reprendre l'organisation des réunions dans les différentes communes.

Séance levée à 21H.